



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Madame Amélie de Montchalin

Ministre de la transformation et de la fonction
publiques

Hôtel de Rothelin-Charolais

101 rue de Grenelle

75007 Paris

Paris, le 26 mai 2021

Madame la Ministre,

Le 22 décembre 2020, nous vous avons interpellée sur les différentes avancées obtenues dans le cadre de l'accord du Ségur de la santé. Vous nous avez orientés sur la « mission Laforcade », qui devait examiner les possibilités d'extension de l'accord, et à laquelle nous avons participé.

Dossier suivi par :
Jacqueline Fiorentino
Tél 06 77 02 69 21
jfiorentino@interco.cfdt.fr

Celle-ci a apporté un premier élargissement du périmètre des établissements concernés, mais qui ne concerne pas la totalité de notre secteur. Un autre protocole est en cours de finalisation, et le dernier, impliquant plus particulièrement les employeurs territoriaux, étant prévu de n'être examiné qu'à la toute fin de l'année.

D'ici là, les « oublié-es du Ségur », qui prennent en charge le handicap, la protection de l'enfance, le grand âge, poursuivent leur mission d'intérêt public et ne comprennent pas cette différence de traitement. Certains envisagent même de quitter la fonction publique territoriale pour rejoindre la fonction publique hospitalière. Or, vous n'êtes pas sans savoir que la prise en charge sanitaire et sociale de nos concitoyens s'appuie sur la complémentarité des trois fonctions publiques, qu'il s'agisse de prévention, de soins, d'accompagnement. Fragiliser l'un des versants, c'est risquer de déséquilibrer l'ensemble du système.

C'est pourquoi la fédération Interco CFDT, rejoignant en cela la fédération Santé sociaux CFDT, dépose un préavis de grève national pour l'ensemble des personnels concernés des collectivités et établissements sociaux et médico-sociaux de son champ :

du mercredi 2 juin 2021 à 20 heures au vendredi 4 juin à 8 heures.

Notre revendication principale est celle d'une réelle reconnaissance de ces métiers de l'accompagnement, quelle que soit la structure dans laquelle ils s'exercent, qu'elle soit sanitaire ou pas.

La présente lettre fait office de préavis de grève, et la fédération Interco CFDT participera à toute négociation qu'il conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Claire LE CALONNEC
Secrétaire Générale

INTERCO.CFDT FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
tél +33 (0)1 56 41 52 52
interco@cfdt.fr

La fédération Interco CFDT regroupe l'ensemble des syndicats CFDT de la fonction publique territoriale, des offices publics de l'habitat, des services publics concédés, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 107 syndicats totalisant 72 000 adhérents.